

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

Les comptes rendus complets des réunions sont consultables en mairie.

DECISIONS BUDGETAIRES

Les **comptes administratifs** et **comptes de gestion 2011** ont été approuvés, faisant apparaître :

Au **budget annexe de l'assainissement**, un **excédent de 42 467,18 €** sur la section d'exploitation et un **excédent de 81 924.47 €** sur la section d'investissement

Au **budget principal**, un **excédent de 173 143.17 €** sur la section de fonctionnement et un **excédent de 189 553.27 €** sur la section d'investissement

Les excédents d'exploitation et de fonctionnement ont été affectés aux budgets 2012.

Les **budgets 2012** sont votés, s'équilibrant à la somme de :

105 638 € en section d'exploitation et **1 124 788 €** en section d'investissement pour le **budget annexe de l'assainissement** ; ce budget est essentiellement consacré à la construction de la station d'épuration dont les travaux débuteront en avril et s'échelonnent sur une durée de 7 mois

596 209 € en section de fonctionnement et à **387 600 €** en section d'investissement pour le **budget principal** ; ce budget comporte entre autre les travaux de réhabilitation et création de deux logements locatifs, l'aménagement du cimetière et l'achat d'un logiciel, une étude pour l'aménagement du cœur de village, des travaux d'amélioration dans les bâtiments communaux, l'acquisition de différents matériels et mobiliers. Les élus ont par ailleurs décidé de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières).

URBANISME

La procédure de modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols, mise en place pour supprimer l'emprise de l'emplacement réservé n°15 prévu pour la desserte d'un lotissement aux Mûriers, est achevée. Ce dossier, mis à disposition du public pendant un mois en mairie n'ayant recueilli aucune observation, est donc approuvé et arrêté.

PDIPR – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Le Département du Rhône vient d'achever la révision de son PDIPR. Ce réseau, qui emprunte certains itinéraires de notre territoire communal, sera balisé et pourvu d'un équipement signalétique. Les élus approuvent l'inscription de ces itinéraires communaux au PDIPR et autorisent le maire à signer toute convention de passage, d'aménagement et d'entretien qui seraient nécessaires.

RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES

Il n'a pas été donné suite à différentes DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner).

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 HEURES 30 MINUTES.

Vu pour être affiché le 29/03/2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884